

Décision n° 2017-341 du **20 DEC. 2017**
donnant délégation de signature

**à certains agents de la direction territoriale Normandie-Centre
en matière d'autorisations d'absence, de congés annuels et administratifs concernant les
agents relevant du ministre chargé du développement durable, les membres du corps des
adjoints administratifs des administrations de l'État et les ingénieurs des ponts, des eaux et
des forêts affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la
mobilité et l'aménagement**

**Le directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret n° 2014-15 du 8 janvier 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des agents relevant du ministre chargé du développement durable affectés au Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Cerema ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des agents relevant du ministre chargé du développement durable affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 fixant la liste des actes délégués au directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Cerema ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2015-368 du 21 décembre 2015 portant nomination d'un membre du comité de direction du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-336 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature au directeur et à des agents de la direction territoriale Normandie-Centre en matière de gestion des agents relevant du ministre chargé du développement durable affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2017-337 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature au directeur et à des agents de la direction territoriale Normandie-Centre en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2017-338 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature au directeur et à des agents de la direction territoriale Normandie-Centre pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2017-71 du 13 mars 2017 portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées au directeur de la direction territoriale Normandie-Centre ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents de la direction territoriale Normandie-Centre dont les noms figurent à l'annexe 4, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des décisions, orientations et instructions internes à l'établissement, pour signer les actes désignés à l'article 2 concernant les personnels de la direction territoriale et du service de communication placé auprès de la direction territoriale et rattaché à la direction de la communication et de la diffusion des connaissances du Cerema qui leur sont directement rattachés.

Article 2

Les délégations de signature mentionnées à l'article 1 portent sur :

- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels titulaires appartenant à l'un des corps désignés à l'annexe 1 ou occupant un des emplois fonctionnels désignés à l'annexe 2 ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels stagiaires appartenant à l'un des corps désignés à l'annexe 1 ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels non titulaires employés à durée indéterminée mentionnés au 1° de l'article 48 de la loi du 28 mai 2013 susvisée tels que désignés à l'annexe 3 ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels titulaires appartenant au corps des adjoints administratifs ;
- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels stagiaires appartenant au corps des adjoints administratifs ;

- les autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, gestion des jours de réduction du temps de travail, congés annuels et administratifs concernant les personnels appartenant au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2017-228 du 25 septembre 2017.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le **20 DEC. 2017**

Le directeur général par intérim



Bruno Lhuissier

ANNEXE 1

Liste des corps de fonctionnaires concernés

- architectes et urbanistes de l'État ;
- attachés d'administration de l'État ;
- chargés d'études documentaires ;
- chargés de recherche ;
- directeurs de recherche ;
- ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- inspecteurs des affaires maritimes ;
- assistants de service social des administrations de l'État ;
- techniciens de l'environnement ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- techniciens supérieurs du développement durable ;
- adjoints techniques des administrations de l'État ;
- dessinateurs (services de l'équipement) ;
- experts techniques des services techniques ;
- agents techniques de l'environnement.

ANNEXE 2

Liste des emplois fonctionnels concernés

- conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;
- ingénieurs en chef des travaux publics de l'État du premier groupe et du deuxième groupe ;
- agents principaux des services techniques ;
- chefs de service intérieur.

ANNEXE 3

Liste des personnels non titulaires concernés

- agents relevant du règlement intérieur national ;
- agents PSS CETE ;
- agents contractuels sur règlement SETRA ;
- agents relevant de RIL ou de contrats *sui generis* ;
- agents PNT dits « Berkani ».

ANNEXE 4

Liste des délégataires

Au sein du département Aménagement durable des territoires

Monsieur Pierre Bernat Y Vicens ;

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier :

- Pour le département Aménagement durable des territoires, Monsieur Zephyre Thinus, adjoint au directeur du DADT ;
- Pour le groupe Territoire, planification, mobilité (GTPM), Madame Gaëlle Schauner ;
- Pour le groupe Ville, innovation, architecture (GVIA), Monsieur Philippe Solignac et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Amélie Lacogne ;
- Pour le groupe Risques technologiques et urbanisme, Monsieur Mickaël Bentley et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Mathieu Maupetit ;
- Pour le groupe Territorial centre, Madame Cassandra Mercier.

Au sein du département Expérimentation, recherche, développement et innovation

Monsieur Christophe Descatoire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier :

- Pour le département Expérimentation, Recherche, développement et innovation, Monsieur Yann Fosse, et en cas d'absence ou d'empêchement,
 - Pour le groupe Centre d'études et de construction de prototypes, Monsieur Thibault Noël ;
 - Pour l'unité Réalisations, Monsieur Georges Reverdy ;
- Pour le groupe Centre d'expérimentation et de recherche, Madame Delphine Jacqueline et en cas d'absence ou d'empêchement,
 - Pour l'unité Réalisation et moyens techniques, Monsieur Carl Calmo ;
 - Pour l'unité Ouvrages géotechniques et risques, Madame Céline Bourlier.

Au sein du département Infrastructures de transports multimodales

Monsieur Arnaud Laubu ;

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier :

- Pour le groupe Modélisation des déplacements, Monsieur Michaël Savary ;
- Pour le groupe Ouvrages d'art, Monsieur Sébastien Defaux ;
- Pour le groupe Sécurité routière (GSR), Monsieur Olivier Bisson ;
 - Pour l'unité Accidentologie, sécurité des aménagements et des équipements de la route, Monsieur Nicolas Dubos ;
 - Pour l'unité Outils et statistiques d'accidents, Monsieur Bernard Missilier ;
- Pour le groupe Exploitation de la route, simulation dynamique, métrologie (GESM), Madame Peggy Subirats, en cas d'absence ou d'empêchement,
 - Pour le groupe ESM, Monsieur David Cheinisse ;
 - Pour l'unité Métrologie des trafics et des trajectoires, Monsieur Yohan Dupuis ;
 - Pour l'unité Exploitation de la route, ingénierie du trafic, Monsieur David Cheinisse.

Au sein du laboratoire régional de Rouen

Monsieur Eric Chapuis ;

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier :

- Pour le laboratoire régional de Rouen, Madame Marion Cuif, adjointe au directeur du LRR et en cas d'absence ou d'empêchement,
 - Pour l'unité Bureau administratif, Madame Sophie Delahaye ;
- Pour le groupe des sciences de la terre, Monsieur Reynald Flahaut ;
 - Pour l'unité Géotechnique, Monsieur Thibaud Arrachepied ;
 - Pour l'unité Électromagnétisme appliqué, Monsieur Cyrille Fauchard ;
- Pour le groupe Infrastructures Durables :

- Pour l'unité Assistance à maîtrise d'ouvrage, gestion et pathologie des ouvrages d'art, Madame Sarah Devimeux ;
- Pour l'unité Gestion durable du patrimoine ingénierie innovation, Monsieur Nelson Goncalves.

Au sein du laboratoire régional de Blois

Monsieur Hervé Baron ;

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier :

- Pour le laboratoire régional de Blois, Monsieur Édouard Durand, adjoint au directeur du LRB et en cas d'absence ou d'empêchement,
 - Pour le groupe Environnement et risques (GER), Monsieur David Mathon ;
 - Pour l'unité Risques hydrauliques et surveillance des ouvrages et des milieux, Monsieur Arnaud Bontemps ;
 - Pour l'unité Dignes et ouvrages aquatiques, Madame Lucile Saussaye ;
 - Pour l'unité Acoustique et thermique, Monsieur Guillaume Litou ;
- Pour le groupe Infrastructures de transports (GIT), Monsieur Nicolas Auger, et en cas d'absence ou d'empêchement,
 - Pour le groupe GIT, Monsieur Philippe Lapeyre ;
 - Pour l'unité Sécurité et exploitation routières, Monsieur Jérôme Pueyo ;
 - Pour l'unité Inspection des ouvrages d'art, béton et étanchéité, Monsieur Jean-Loup Michel ;
 - Pour l'unité Chimie des matériaux et ouvrages métalliques, Monsieur Roland Treilhou ;
- Pour le groupe Station d'Essais de matériels routiers (SEMR), Monsieur Philippe Choqueux, et en cas d'absence ou d'empêchement,
 - Pour le groupe SEMR et pour les unités Entretien sécurité de la route et Méthodes et matériel de chantier, Monsieur Christophe Kieffer.

Au sein du secrétariat général

Madame Sylvie Ransonnette ;

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière :

- Pour le secrétariat général, Monsieur Stéphane Martin ;
- Pour le groupe Ressources humaines, Monsieur Kamel Karoui, et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Véronique Dassonval ;
- Pour l'unité Services généraux de Blois, Madame Colette Brunet-Ducoulombier ;
- Pour l'unité Gestion des connaissances, Madame Magalie Declèves.

Au sein du service financier et comptable

Monsieur Laurent Aupicq ;

- Pour le bureau financier Normandie-Centre, Madame Sylvie Heleine.